



Présents : G. BELIN - S.CHARNELET - S.ZURITA - L.PLASSIARD - RM.FELIU - S.GAIDOZ - M.MEYNIER - L.MOLINA – S.BARRAT - P.VABRE

Excusée : B.BELPAIRE

Secrétaire : S.BARRAT

Vote des Comptes de Gestion 2014

À l'unanimité des présents les comptes de gestion 2014 sont adoptés

Vote des Comptes Administratifs 2014

À l'unanimité des présents les comptes administratifs du Budget principal 2014, du budget assainissement et du CCAS sont adoptés

Affectation des Résultats 2014

- **Budget principal**

À l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, décide d'affecter une partie de l'excédent 2014, soit 50 326.70 € au financement des dépenses d'investissement. Le reste est repris en section de fonctionnement du budget 2015.

- **Budget Assainissement**

À l'unanimité des présents le Conseil Municipal, décide d'affecter l'excédent 2014, soit 8 298.60 € au financement des dépenses d'investissement.

Vote des taux 2015

À l'unanimité des présents le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition 2015 comme suit :

TH :	16.09 %
FB :	25.62 %
FNB :	140.00 %

Budget communal 2015

À l'unanimité des présents le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'année 2015 de la façon suivante :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	881 990 €	881 990 €
<i>Investissement</i>	606 875 €	606 875 €
<i>Total</i>	1 488 865 €	1 488 865 €

Budget Assainissement 2015

À l'unanimité des présents le Conseil Municipal adopte le budget primitif du service assainissement de l'année 2015 de la façon suivante :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	69 881 €	69 881 €
<i>Investissement</i>	325 631 €	325 631 €
<i>Total</i>	395 512 €	395 512 €

Budget du CCAS 2015

À l'unanimité des présents le Conseil Municipal adopte le budget primitif du CCAS de l'année 2015 de la façon suivante :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	2 420 €	2 420 €

Modification du Tableau des effectifs

Reporté au prochain conseil municipal

Droit de Prémption Urbain

À l'unanimité des présents le conseil municipal décide d'instituer le droit de préemption sur toutes les zones urbaines U et à urbaniser AU du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Questions diverses

- Logements communaux
- Jardins familiaux
- Éclairage chemin du Lavoir (6012€ TTC)
- OLD Voiries
- Réunion de travail PADD
- Conseil des écoles
- Projet Dura
- CFMEL
- Inventaire patrimoine géologique
- DETR Chemin des Vignes
- Étude rénovation salle polyvalente
- Diagnostic Projet de territoire
- Réponse Inspecteur éducation nationale de St Mathieu de Tréviérs
- Assemblée générale ADCCFF34
- Prochain conseil vendredi 10 avril à 21h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Gérard BELIN